

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 AVRIL 2014 n° 10/2014

DATE DE CONVOCATION : 11 avril 2014

OBJET DE LA DELIBERATION :
DESIGNATION DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES :
SIVOM DE NARBONNE RURAL

L'an deux mille quatorze et le dix-sept avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

19 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Cédric LIGNON, Carole SARDA, Sébastien GARCIA, Bénédicte FOURCAULT, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Simon WEICKMANN, OLIVE Henri, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, Pascale MARIOT.

Secrétaire de séance : Marie-France MONTOSSON assistée de Bénédicte FOURCAULT.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	16
Présents ou représentés :	19	Abstention :	3
Votants :	19	Contre :	0

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire en application des articles 5211-6, 5211-7 et 5212-7 du CGCT, de procéder à la désignation des délégués aux structures intercommunales auxquelles adhère la commune.

Il précise que la Commune de MOUSSAN adhérant au SIVOM NARBONNE RURAL, il convient de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de son président et après en avoir délibéré, procède à l'élection dans les formes prévues par les textes :

DELEGUES TITULAIRES :

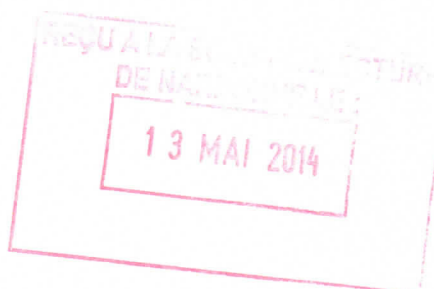
- GLEIZES Jacqueline
- DAURIAC Jacques

DELEGUES SUPPLEANTS :

- CHORIN Christine
- ROUBY Martine

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 13/5/14
et de sa publication le 14/5/14



Claude CODORNIU